



NOTE

Réflexions relatives au dispositif du mentorat

Aout 2023

La commission politique jeunesse du Cnajep s'est fixé la mission d'être en veille et en analyse des dispositifs à destination des jeunes. A ce titre, de septembre 2022 à juin 2023, elle a conduit deux auditions et a mis en débat le dispositif du mentorat. Ces travaux conduisent à un certain nombre de réflexions que cette Note vise à partager à l'ensemble du réseau. Cette Note s'appuie sur la synthèse réalisée par Pascal LE STRAT, Crajep Centre val de Loire.

Deux auditions pour comprendre ce dispositif

1. *Christophe PARIS, directeur de l'AFEV et président du collectif Mentorat*

Christophe PARIS a participé à la création du collectif Mentorat et en a pris la présidence lorsqu'il s'est créé en association en 2020.

Le mentorat est en fait une vieille pratique qui a pris différents noms. Il s'est développé d'abord aux USA au début du siècle. En France, les pratiques de parrainage et de compagnonnages sont aussi anciennes que les mouvements de jeunesse. En 2012, l'AFEV a fait une étude sur le décrochage scolaire. Le terme mentorat n'y est pas prononcé par les jeunes mais ces derniers disaient qu'ils avaient trouvé un adulte repère.

Quand on parle de mentorat, on parle de mentorat en direction des jeunes pour lutter contre les inégalités. Les associations qui agissent au sein du collectif Mentorat le font uniquement dans l'objectif de lutter contre les inégalités.



Collectif Mentorat : des acteurs pas forcément en lien les uns avec les autres, qui se sont réunis pour définir ensemble des actions. Au lancement du collectif, personne n'utilisait le même terme : tutorat, mentorat, compagnonnage, ...

Définition retenue : relation interpersonnelle d'une personne à une personne, qui sont côte à côte et qui cheminent ensemble. La réciprocité est un élément important du mentorat.

Il s'agit d'une relation qui s'inscrit et se construit dans le temps. Ce n'est pas de l'action ponctuelle, il y a une construction dans le temps. Il y a une différence à faire entre coaching, tutorat, mentorat : cela dépend de la démarche descendante ou côté à côté et de l'approche plus ou moins globale et transversale.

Pendant l'accompagnement, les jeunes expriment leurs difficultés, leurs besoins et l'accompagnement s'adapte. Il y a un cheminement commun.

Les mentors sont bénévoles et ne sont pas recrutés sur compétences : ils ne remplacent pas des professionnels.

Au fil des parcours, on convoque des softskills : avoir du réseau, capacité à être mobile, capital social,

Le mentorat est organisé, structuré avec une association/organisation qui est garant de la formation, du suivi, des mentors et des mentorés, etc....

2. Elisabeth LAVERNE, Chargée de mission Politiques interministérielles et territoriales au Bureau des politiques de jeunesse à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Elisabeth LAVERNE rappelle les éléments constitutifs du dispositif :

Une nouvelle brique de l'agenda sur l'égalité des chances du Gouvernement.

Une définition européenne et des travaux au niveau européen.

Des acteurs interministériels et donc différentes administrations impliquées.

Des associations (72 fédérées dans le collectif Mentorat), des fondations, des acteurs économiques comme HC3E.

Une évaluation réalisée par l'INJEP

Une attention aux jeunes de l'ASE

Mentorat dans la fonction publique



3. *Echanges avec les participant.es de la commission politique jeunesse du Cnajep*

- Quelle articulation entre le mentorat et l'accompagnement par des professionnel.les qui suppose des compétences ? Comment est pensée cette articulation dans le contexte de dégradation des services publics ?

Il ne faut pas considérer que le mentorat va pouvoir compenser le manque de professionnel.les. Ce serait dangereux pour le bénévole mentor et le mentoré. Le mentor n'est pas là pour cela. Dans les formations, il y a une réflexion sur : « qu'est-ce que n'est pas un mentor ? », « quelles sont vos limites ? ».

- L'accès au dispositif.

La question est bien celle de l'accès à l'information. Les opportunités ne sont pas prises par ceux qui en ont le plus besoin. « Plus on met en place des dispositifs publics, plus ceux qui en ont le plus besoin n'y ont toujours pas accès ».

On doit veiller au rôle de « partenaire repérant » (= le professionnel qui repère l'enfant). Cela permet d'orienter le mentorat vers ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Le mentor constitue une « ressource » pour le/la professionnel.le.

- Comment on laisse la place à l'accompagné pour ne pas tomber dans une relation surplombante ? Comment être garant d'une relation côte à côte ?

La posture des mentors est un point d'attention, de vigilance importante. Cela pose aussi la question du rôle des professionnel.les qui coordonnent les actions de mentorat. Un travail est conduit avec Hélixopée pour mettre des mots sur une fiche de poste de « coordinateur du mentorat » qui reste un métier pas reconnu, pas repéré mais qui existe déjà. Des personnes qui repèrent, suivent, accompagnent les mentors. On parle de « professionnel repérant ».

- Questions autour de la valorisation, la rétribution du mentorat.

Comment trouver le bon équilibre entre le bénévolat des mentors et leur indemnisation dans le cas par exemple où les mentors sont des jeunes qui recherchent des ressources financières ?



Les jeunes ont des besoins économiques auxquels il faut répondre. L'utilisation du mentorat dans le cursus universitaire est intéressante pour qu'il s'inscrive et soit reconnu dans le parcours scolaire.

L'idée est de valoriser également l'expérience du mentorat pour le mentoré, notamment dans un CV.

Réflexions au sein de la commission politique jeunesse du Cnajep

La commission s'interroge sur l'idée d'instaurer le mentorat comme un métier pour plusieurs raisons :

- le mentor est une composante des missions au sein d'une équipe.
- le mentor doit toujours être relié à un collectif de référence (le mentor doit être mentoré). C'est un garde-fou indispensable.
- il existe un Open Badge Tutorat qui permet déjà de poser quelques repères sur le mentorat et offre une possibilité de reconnaissance.

Plusieurs remarques concernant le mentor :

- quels enjeux sur la formation et/ou l'accompagnement des mentors puisqu'il s'agit d'accompagner des jeunes fragilisés qui en ont besoin ?
- quelle porosité avec bénévolat et salariat : forme de reconnaissance, indemnité (indemnisation du mentor indexée sur l'inflation et le coût de la vie aujourd'hui ?), ... ?
- Les mentors ne devraient-ils être issus d'associations agréées JEP : garant d'une démarche ?

Plusieurs remarques concernant le mentoré :

- une tension entre la démarche d'un jeune à éduquer et d'un jeune qui peut s'éduquer lui-même
- quelle injonction à s'engager ?
- qu'en pensent les jeunes qui sont mentorés ?
- est-ce que le dispositif est adapté aux jeunes précaires qui vivent dans une très grande



Instabilité ? Il est difficile de demander à des jeunes qui vivent la précarité de s'engager alors qu'ils n'ont aucune sécurité économique. 6 mois c'est court pour nouer une relation avec des jeunes en situation d'extrême pauvreté.

Plusieurs remarques relatives au dispositif lui-même :

- beaucoup de questions : durée, accompagnement des mentors,
- d'une certaine façon, ne faut-il pas craindre un « remplacement » du service public comme le déploiement des services civiques dans les services publics ?
- le dispositif interroge dans le contexte actuel de précarisation des jeunes.
- c'est un dispositif de plus. Quelles vraies politiques d'accompagnement ?
- Quelle place dans ce dispositif pour les organisations de jeunes qui ont une démarche de « mentorat » entre pairs de fait ?
- mais c'est un dispositif intéressant s'il est adossé à une lutte globale contre les inégalités sociales chez les jeunes
- il permet de mettre en lumière un engagement assez invisible (le tutorat est relativement dans l'ombre), et pousse à nommer des savoirs, savoir-être, savoir-faire.
- Faire en sorte que cela reste une pratique associative inscrite dans les AJEP

Devenir son propre mentor

Devenir son propre mentor pourrait être le marqueur de pensée de l'éducation populaire. Dans l'éducation populaire, la dimension collective de l'accompagnement est importante : le pouvoir d'agir peut s'acquérir en collectif, entre pairs, en se répartissant des responsabilités dans un collectif. Dans les AJEP, il y a une diversité de pratiques de mentorat. En faire un dispositif est quelque part une aberration. Il faudrait davantage penser le mentorat en termes de posture plutôt que de dispositif.

Pour autant, l'idée de mentor comme un maître à penser n'est pas récente, et le succès que rencontrent aujourd'hui les influenceur.euses est peut être un indicateur du besoin de guide, de repères. Il s'agit au fond d'un terme couramment utilisé par des personnages politiques, des chercheurs, des penseurs : « un(e) tel(e) a été mon mentor ». Le modèle, celui ou celle qui



a été l'aiguillon, le maître à penser, le guide, ... n'implique d'ailleurs pas forcément de réciprocité, ni de concordance de temps. Platon a peut-être été – à l'insu de son plein gré- un mentor très prisé. Dans notre bulle hexagonale, les « LUMIERES » occupent possiblement en tant que courant collectif de pensées et aussi par rapport à tel ou tel de ses composantes humaines une place de mentor. Dans les deux cas, c'est l'individu qui choisit de s'inspirer de tel ou telle.

Que dit (le petit) ROBERT ?

Mentor. Début XVIII ème s. - nom d'un personnage de l'Odyssée, popularisé par le Télémaque de Fénelon.

Litt. : guide, conseiller sage et expérimenté. Jouer les mentors.

Recommandation officielle pour remplacer l'anglicisme Coach.

Extraits d'un article de Hélène BEZILLES in revue Educ. Permanente, 2005, intitulé « Le maître, le formateur et l'autodidacte ».

Le postulat préalable, donc discutable, revient à considérer que le mentorat s'inscrive dans une démarche de formation : la formation envisagée comme un processus visant à/permettant des changement chez l'individu.

« L'autodidacte est celui qui se forme non pas sans formateur, mais sans maître ».

« ...l'autodidaxie ... est une manière de se former de façon informelle, seul, en groupe ou en réseau, en dehors des institutions éducatives. C'est une façon d'acquérir des savoirs qui n'est ni guidée ni structurée de façon externe par des programmes, ... C'est une manière de se former aussi bien à travers les ressources de l'expérience et de l'action, que dans le recours à des savoirs déjà constitués. »

« ...l'autodidaxie ... prend de l'importance dans les périodes au cours desquelles la société dans son ensemble est soumise à des changements importants. »

Au-delà des termes, l'une des intuitions fondatrices de l'éducation populaire est de favoriser pour chacune et chacun les apprentissages, le développement de toutes ses capacités dans une visée de développement personnel et pour mieux de situer comme acteur du monde.



Pour ce dispositif du mentorat en particulier et pour les démarches d'accompagnement plus globalement, il nous semble opportun d'interroger quelles sont les conditions à réunir (et les précautions à prendre) pour permettre à chaque jeune de devenir son propre mentor ?